

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 1er mars 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le premier mars deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Xavier Collonge, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud, Ludovic Batteur, Damien Lamboley

Excusée : Maryline Trichard

Damien Lamboley a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 24 février 2022

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Personnel communal

1. Reprise temps partiel

Fanny Reynaud reprend son poste à 80 % à l'issue de son congé maternité le 1^{er} avril 2022. Nous recherchons donc une personne pour effectuer 5h10 par semaine (17h25 à 18h15 lundis et jeudis et de 16h30 à 18h15 les mardis et jeudis).

Divers

1. Groupement achat produits locaux

Suite à l'appel à candidature, 3 personnes ont postulé pour assurer la gestion de ce service et ont été reçues en entretien. Mme MAZZELLA MELQUIONI a été retenue. Elle est disponible rapidement, a beaucoup d'informations sur le fonctionnement du Locavor et peut assurer les livraisons. Elle dispose d'un statut de micro-entreprise. Elle va donc faire la démarche de s'inscrire sur le site et va travailler avec la commission sur le choix des producteurs.

Une convention d'occupation du domaine public sera conclue avec elle pour l'utilisation du local dont elle assurera l'entretien. Il conviendra de se renseigner au niveau des assurances.

2. Elections

L'élection du président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les tours de rôle pour la tenue du bureau de vote sont définis.

II. FINANCES

1. Etat annuel des indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Mr le Maire présente l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus.

2. Compte de gestion 2021. Approbation et vote

Le Conseil Municipal de la commune de VAUX en BEAUJOLAIS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte Administratif 2021 : Approbation et vote

Monsieur le Maire présente aux conseillers, le compte administratif 2021 qui donne les résultats suivants :

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--|---------------------|----------------|----------------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévu | 1 089 873.15 € | 1 089 873.15 € | 536 892.97 € | 536 892.97 € |
| Réalisé | 700 243.80 € | 796 647.72 € | 213 249.54 € | 201 660.60 € |
| Résultat 2021 | 96 403.92 € | | - 11 588.94 € | |
| Résultat 2020 | 444 835.30 € | | 18 109.17 € | |
| Résultat de clôture de l'exercice 2021 | 541 239.22 € | | 6 520.23 € | |
| Résultat final 2021 | 547 759.45 € | | | |

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul de Vermont fait approuver le Compte Administratif 2021, qui est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 au BP 2022

Résultat de fonctionnement

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Report en fonctionnement R 002 | 491 886.63 € |
|--------------------------------|--------------|

Besoin de financement

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Affectation en réserves R 1068 | 49 352.59 € |
|--------------------------------|-------------|

Résultat d'investissement

| | |
|--------------------------------|------------|
| Report en investissement R 001 | 6 520.23 € |
|--------------------------------|------------|

5. Taux d'imposition 2022

Monsieur Le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition. Il rappelle que la loi de finance 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la taxe d'habitation et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire à la commune. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires se voit donc figé à son niveau de 2019 soit 15.59 % pour la commune.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux de 2021 pour l'exercice 2022,

Vu le code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.67 %

6. Vote du budget 2022

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 187 911.71 € | 1 187 911.71 € |
| Investissement | 491 503.93 € | 491 503.93 € |
| Total | 1 679 415.64 € | 1 679 415.64 € |

Le Conseil Municipal vote le budget 2022 à l'unanimité.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Informations

Jean-Paul de Vermont présente les devis en cours pour le local du Locavor :

- Résine au sol avec toile : 5 544 € et sans toile : 4 164 €.
- Peinture acrylique et faux plafond : 3 251 €

Le devis du plombier est en attente.

La nouvelle chambre froide est installée au restaurant scolaire. Les devis sont en cours pour le déplacement de la pissotière.

Des odeurs persistent dans les chambres de la Maison d'Assistantes Maternelles suite au nettoyage du système de chauffage. Les gaines des condenseurs peuvent en être à l'origine, une vérification aura lieu sur place.

2. Autorisation de déposer un permis de construire

Le maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en mairie pour réaliser les travaux de création d'une terrasse devant le restaurant l'Echanson.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,
Vu le projet de création d'une terrasse devant l'Echanson,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

IV. COMMUNICATION / TOURISME

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin mars pour les manifestations allant d'avril à juin.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Achats terrains

Suite à l'accord de principe pour l'achat de terrains lors du conseil municipal du 7 décembre 2021, la SAFER nous a indiqué que le prix pour ce type de terrain se situe entre 2 000 et 4 000 € l'hectare. A titre d'exemple, la dernière vente qui s'est faite à proximité est à 3 076 €/ hectare.

Urbanisme

1. Déclarations préalables

DP0692572200002 – 900 rue de Madone – AL 219 – LIANGE Grégory

Installation de panneaux photovoltaïques – **Accepté le 8 février 2022**

DP0692572200003 – 862 route de St Cyr – AL 323 – DESCOTES Jean-Christophe

Construction d'une piscine - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Certificats d'urbanisme

CU0692572200036 – Le Bourg – AB 22

CU0692572200037 – Le Villard – AC 342

3. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

Environnement

1. Passage sur la commune

Le Sou des écoles de St Etienne La Varenne organise une randonnée pédestre le dimanche 6 mars 2022.

2. Destination Beaujolais

Jean-Claude Desbat présente le compte rendu de l'atelier randonnée du 10 février 2022 dont l'objet était le balisage des sentiers de manière physique ainsi qu'avec les traces GPX. Le circuit des figurines pourra être intégré. Le balisage des trois circuits est à reprendre et est à la charge de la commune. La commission doit se réunir le 12 mars puis ira sur le terrain.

Laurence Renoux informe qu'un parcours géocaching a été mis en place sur la commune.

3. Commission

Les croix de renfort sur le mur du jardin ainsi que la pompe à l'entrée du village seront repeintes. La journée de l'environnement aura lieu le 2 avril. Le rendez-vous sera donné à 8h30 pour le ramassage des déchets. Un goûter sera organisé à 10 h suivi de la plantation des arbustes dans le jardin de la mairie.

Les bancs vers l'aire de jeux des enfants seront remplacés. Le chèvrefeuille sera taillé sévèrement. La haie du stade sera supprimée et des arbres seront plantés. Une barrière devra être installée au niveau des terrains de boules.

La plantation des fleurs aura lieu le vendredi 6 mai après-midi.

Suite à la plainte d'un administré concernant les conteneurs à verre sur la place du cimetière, il a été proposé d'installer une haie.

VI. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil de pilotage du 7 décembre 2021.

2. SYDER

Jean-Charles Perrin présente le rapport d'activité 2020 et le rapport sur le développement durable 2021.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Charles Perrin donne lecture du courrier des ministres appelant à la mobilisation des élus pour l'accueil des ressortissants ukrainiens.
- Une sortie 4*4 de 17 véhicules aura lieu les 26 et 27 mars 2022 sur la commune.
- Jean-Claude Desbat présente le devis de l'entreprise GIMARET pour l'élagage des platanes des jeux de boules et du tilleul de la MAM pour un montant de 1 044 €. Le conseil valide ce devis.
- Suite à une réunion avec le service voirie de l'agglomération, la rue du Mathy sera refaite au 2^{ème} semestre 2022. Pour le secteur de la rue du Château et de la rue du Vieux Bourg, il a été convenu d'intervenir sur les réseaux d'eau potable et le réseau d'assainissement en même temps à l'horizon 2024-2025.
- Suite au classement de l'impasse du Verger et du chemin du Lora, il conviendra de procéder au retrait d'une partie de la rue des Chouettes des voiries communales.
- Suite à une rencontre avec les services d'Orange, le déploiement suit son cours et une partie du village est déjà raccordable. Le lien pour connaître l'éligibilité du logement est <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>.
- La Commission Communale des Impôts directs a due être programmée en journée du fait de la présence de représentants de la Trésorerie.
- Adrien Carret propose l'installation d'un stop sur la rue de la Maison Jaune. La demande sera étudiée avec le service voirie du Département.
- Une tranchée sur la rue de Blacé n'a pas été rebouchée. Un contact sera pris avec le pétitionnaire.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 avril 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures